

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

GAZELCO

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

OCTOBRE
2011

Réforme des services d'incendie le feu couve

67^e année - n°9 - octobre (ne paraît pas en août) | dépôt CHARLEROIX | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

DOSSIER P.4



ÉDITO
Il est temps de
changer d'Europe
P.3



ANALYSE :
La « bombe » du
vieillessement :
déménée P. 7-8



GAZELCO
Zoom –
Section syndicale
P. 10

La Grèce licencie 20 000 fonctionnaires : une décision irresponsable

Pour la CGSP, la décision grecque de licencier 20 000 fonctionnaires – (soit quelque 10 % de l'effectif total) – dans le cadre de l'assainissement des finances publiques est « *irresponsable* ». « *Moins de services publics ne signifie pas en effet moins de crise* » expliquons-nous dans un communiqué à la presse. Les dernières crises ont, en effet, « *montré qu'une société qui peut compter sur des pouvoirs publics articulés autour de services publics forts, est davantage en capacité de résister aux ondes de chocs qui la secouent. Les services publics renforcent le tissu social, assurent aux citoyens des services essentiels et contribuent de manière tangible au développement d'un climat social favorable par une saine redistribution des richesses.* »

Moins de services publics ne signifie pas moins de crise

La CGSP est donc d'avis que le démantèlement des services publics n'est pas la bonne recette pour lutter contre une crise économique et financière. « *Licencier des fonctionnaires, c'est, assurément l'opération «perdant/perdant» par excellence* ». En effet, les économies effectuées sur les frais de fonctionnement et de rémunération devront bien être compensées par des

dépenses sociales plus élevées. Cela accentuera encore un peu plus la pression sur la sécurité sociale. De plus, l'opération se soldera par un recul de la qualité du service rendu. La masse globale de pouvoir d'achat est diminuée et la relance économique fortement freinée.

Une erreur stratégique européenne

La CGSP n'adhère absolument pas à cette stratégie européenne suivie par de nombreux États membres qui consiste à éponger les dettes publiques créées par l'irresponsabilité de banques jouant les finances casino en détricotant le secteur public. Lorsque l'option est de miser sur des services publics performants rendus par du personnel bien formé, on leur reproche de fausser la concurrence avec le secteur privé. En revanche, si le secteur public se départit de la « *war on talent* », on lui reproche un manque de dynamisme et un service rendu de qualité insuffisante. Pour la CGSP, le choix est donc « *évident : des services publics forts, bien développés pouvant s'appuyer sur du personnel bien formé offrent la garantie d'une société bien armée pour faire face à la cécité des lois du marché* ».



In memoriam

Claude Deman n'est plus. Il fit partie de l'équipe de formation de l'IRW-CGSP, en agissant en tant qu'animateur/formateur. Comme dernier mandat de responsable politique dans les instances, Claude a assuré la fonction de Secrétaire régional intersectoriel (non permanent) de la Régionale d'Ath, au cours duquel il a aussi su mettre sa combativité au service de causes justes. C'était un militant actif contre l'austérité (déjà) des gouvernements Maertens-Gol, contre les fusions d'école et pour le refinancement de la Communauté française. Des combats qu'on peut considérer comme toujours actuels. Claude nous a quittés en juin dernier... dans la plus grande discrétion. Mais nous lui sommes reconnaissants de ses actions et de son dévouement à notre organisation syndicale et à nos affiliés.

Hainaut occidental Amicale des pensionnés

L'amicale intersectorielle annonce son traditionnel Bingo (450 € de lots) qui aura lieu au siège de la régionale, place Verte 15 à Tournai, le 22 octobre à partir de 15h (2 sandwiches et 2 boissons offerts). Invitation cordiale à tous les affiliés tant actifs que prépensionnés ou pensionnés.

Veuillez signaler votre participation soit à l'accueil, soit lors de la permanence « pensionnés », tous les mardis de 14h à 16h au siège de la régionale.

Huy Rappel - Goûter

Le Comité intersectoriel pensionnés CGSP organise son goûter annuel le 15 octobre à 14h30 dans

la salle de la Maison du Peuple, rue de Waremmes, 29 à Villers-le-Bouillet.

Inscriptions pour le 11 octobre au plus tard : secrétariat de la régionale CGSP de Huy, rue du Neufmoustier, 8. Tél. : 085 82 45 55 les lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h ; les mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30. Fax. : 085 82 45 63 ; E-mail : bernadette.parmontier@cgsp.be

Il est temps de changer d'Europe

L'Europe semble aujourd'hui marcher sur la tête. Face à une crise toujours plus profonde, et des marchés toujours aussi volatils, les dirigeants européens semblent bien pusillanimes. Calés sur un viseur néolibéral, ils ont d'abord eu des difficultés à percevoir l'ampleur de la crise, et sa nature nouvelle. Puis ils se sont trompés sur les remèdes. Et, finalement, ils hésitent à passer à des mesures qui paraissent nécessaires. À force d'écouter les oracles des marchés – qui varient quotidiennement voire se trompent – ils en oublient la voix du bon sens. Et n'ont de cesse que de repousser les réformes nécessaires.

Une Europe peu crédible

Promise dès 2008, la stricte régulation des marchés financiers n'a toujours pas été mise en œuvre. Tout au plus quelques mesurette. Certains produits comme les achats à découvert, permettant d'acheter et de revendre des actions sans avoir les fonds nécessaires, en misant sur la hausse ou la baisse des cours des bourses, continuent d'être autorisés. Malgré de bons mots, la taxe sur les transactions financières est encore dans les cartons. L'encadrement des agences de notation reste une pacotille. Le projet, un temps esquissé, d'une agence de notation sinon publique, du moins à visée publique, a été enterré en toute discrétion. Quant aux Eurobonds, les responsables européens pinaillent, se demandent toujours s'ils sont vraiment nécessaires, pourquoi, comment ? Bref, on recule pour mieux sauter... Résultat : la dette grecque paraît hors de contrôle. Et ce n'est pas une crise d'austérité de plus qui la fera rentrer dans le droit chemin. L'Espagne et le Portugal sont en équilibre vacillant. L'Italie enchaîne plans d'austérité sur plans d'austérité qui ne font qu'accentuer une lente descente aux enfers. Et on se demande à qui sera le tour ensuite ? La France, la Belgique semblent déjà demain proches du collimateur des spéculateurs. Et l'Europe ne semble plus vraiment crédible. Ses dirigeants – qu'ils s'appellent José-Manuel Barroso (président de la Commission européenne), Herman Van Rompuy (président du Conseil européen) ou Olli Rehn (commissaire chargé de l'Économie) – ne semblent pas du tout à la hauteur.

Les pauvres exclus d'Europe

Les 27 se sont même révélés incapables de reconduire le programme européen d'aide aux plus démunis qui permet aux banques alimentaires d'avoir suffisamment de stocks pour distribuer ce qu'on appelait auparavant la « soupe populaire ». La politique sociale ne devrait pas être une politique européenne estiment certains pays. C'est un non-sens. Il est temps de réagir ! Il est urgent de revoir les postulats sur lesquels est fondée la construction européenne. À l'instar de notre Camarade français Thibault, de la CGT, nous estimons donc qu'une révision des traités européens est nécessaire. Nous réaffirmons qu'il est plus qu'urgent d'assurer, aujourd'hui, la primauté du droit social sur les lois du marché, de donner aux services publics l'espace vital nécessaire pour qu'ils puissent exécuter leur mission sans être soumis à une fièvre spéculative toujours plus vorace.

Les dirigeants se sont lourdement trompés : ce n'est pas une concurrence tout autant déloyale qu'injuste qui permet de satisfaire les besoins de chacun. Ce n'est pas couper les ressources de l'État ni ses moyens d'agir qui est utile. Ce n'est pas de privatiser ou de libéraliser à tous crins, qui est nécessaire. Nous avons besoin d'une juste organisation de la société et d'une juste répartition des ressources, et il est élémentaire que chaque État et chaque citoyen européen aient les moyens de vivre, tout simplement. Les victoires successives de la gauche aux élections législatives au Danemark, dans les différents Länders en Allemagne et au Sénat en France apportent cependant une certaine lueur d'espoir dans un horizon qui peut apparaître bien sombre.

*Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW-CGSP
Alain Lambert, Vice-président de la CGSP fédérale*

Réforme des services d'incendie : le feu couve

Organisation des zones, statut administratif et pécuniaire, formations, matériel, recrutement, financement des interventions, tout semble manquer à l'un de nos services publics les plus indispensables. Et la grande réforme de 2007 n'est toujours pas appliquée...

La mort en service d'un pompier volontaire de 23 ans à Jodoigne le 29 août dernier a remis sous les projecteurs les difficiles et périlleuses missions de nos services de secours et d'incendie.

Comme d'habitude, c'est à l'occasion d'un drame humain que l'on se rappelle combien dans ce dossier le monde politique, dans son ensemble, fait preuve d'inertie coupable. « *Décidée à grands coups de discours publics, la future (ex) réforme des services de sécurité civile n'est toujours pas mise en œuvre, ou si peu, malgré le vote d'une loi en... 2007* », souligne Liliane Lemaux, secrétaire générale du secteur Admi de la CGSP.

Rappelons-nous : le choc de la catastrophe de Ghislenghien en 2004 amène le gouvernement à revoir sérieusement la loi de 1963 qui organisait les services de protection civile. À l'instar de la grande réforme des polices, cette révision se veut également très ambitieuse. La CGSP n'a jamais revendiqué une réforme de cette ampleur. Nous préconisons d'adapter les dispositions légales en vigueur afin de mieux assurer la sécurité des citoyens d'une part et celle des pompiers d'autre part. Nul n'ignore les très grandes difficultés d'obtenir un accord poli-

tique au niveau fédéral et l'âpreté d'en voir concrétiser les mesures sur le terrain. La suite des événements nous donnera malheureusement raison !

Quoi qu'il en soit, après trois ans de discussion, cette réforme a bel et bien été votée en mai 2007. Elle concrétise quatre principes essentiels : le droit à l'aide la plus rapide et la plus adéquate (donc sans tenir compte des frontières de zone), un même niveau de protection pour une contribution équivalente, le changement du niveau où s'organise la gestion des services (des communes vers des structures supra-communales : les zones de secours), un financement rééquilibré à 50 %-50 % entre le Fédéral et les communes (contre 90 % actuellement et toujours à charge des communes).

Comment ça marche ?

Les services régionaux d'incendie dépendent directement des communes. C'est une de leurs missions de base : assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques. Seule la Ville



de Liège s'est dotée d'une intercommunale (l'intercommunale d'incendie de Liège et d'environ). Ainsi, les services d'incendie sont au nombre de 251 pour les 589 communes belges, dont 85 en Wallonie et un seul – le SIAMU – pour Bruxelles. Leurs missions ne se limitent pas aux seules interventions urgentes contre les incendies ou les explosions, la majorité d'entre elles relèvent de l'aide médicale urgente (SAMU). Les pompiers opèrent aussi d'importantes tâches de prévention qui sont prescrites par les autorités publiques.

Les services d'incendie sont composés de pompiers qui sont soit professionnels soit volontaires. Les volontaires ont donc une autre activité professionnelle principale. En Belgique, sur 17 000 pompiers actifs, 12 000 sont des volontaires. Les 5 000 professionnels restants sont des membres du personnel communal et bénéficient de règles arrêtées par leur conseil communal. Dans les cinq grandes villes du pays, tous les pompiers sont des professionnels et à Bruxelles, des éléments de leur statut sont fixés par la Région bruxelloise. Quant aux pompiers volontaires, ils

Nos revendications depuis 2007

- De meilleures conditions de travail (organisation, coopération entre services, matériel adéquat et en suffisance).
- Le respect de la loi sur le temps de travail.
- Une augmentation des normes de personnel.
- Une solution structurelle de congé préalable à la retraite.
- Une pension en 50^{ème} dès qu'un agent est revêtu d'un grade de pompier.
- Des améliorations en matière de formation.
- Des précisions sur les dispositions concernant les règles applicables aux « volontaires ».

sont engagés pour cinq ans renouvelables et leur rémunération varie selon leurs prestations mais aussi selon les règles en vigueur dans chaque commune... Les conditions de travail des pompiers dépendent donc des décisions politiques des élus communaux car, selon les communes, le budget consacré aux services d'incendie représente entre 3 et 10 % des dépenses ordinaires... Cette situation devait être également réglée par la loi de 2007 mais n'est donc toujours pas résolue, ce qui n'est pas sans créer de nombreuses tensions... (Voir entretien page suivante).

La loi a fait long feu : elle n'est toujours pas appliquée

À l'exception de l'Arrêté royal délimitant le territoire en 32 nouvelles zones de secours (mais déjà contesté devant le Conseil d'État), aucun autre texte d'application de la loi n'a été adopté. Nous en restons donc toujours à la loi de 1963 et à la « diversité » communale, exceptée la mise

en œuvre – européenne – du numéro d'appel 112 et l'application, essentielle à nos yeux, du principe de l'intervention du service de secours adéquat le plus rapide. C'est d'autant plus scandaleux que les Ministres de l'Intérieur successifs (tous Open VLD) jouent l'inertie et n'arrivent pas à obtenir un accord politique solide sur ce dossier.

Avec ou sans réforme, les problèmes rencontrés par nos sapeurs doivent impérieusement être résolus car toutes ces années d'incertitude ont conduit à une réelle dégradation des conditions de travail sur le terrain.

Entre deux feux !

Les bonnes intentions de la loi n'ont pas été suivies de faits pour deux raisons principales. La première, et la plus importante, est à coup sûr le manque d'argent du gouvernement. Selon certains calculs, la réforme coûterait 200 millions d'euros, soit une augmentation de 35 % au regard du coût actuel. Le principe du rééquilibrage à 50-50 entre le Fédéral et les communes

implique que le surcoût de la réforme soit pris en charge par l'Autorité fédérale. Entre-temps, la crise financière est passée par là et des conclaves budgétaires n'est sortie qu'une bien mièvre fumée blanche pour nos services de secours. Seule l'extrême urgence est prise en compte. Ainsi, au printemps 2010 un budget de 32 millions d'euros a été dégagé juste avant la chute du Gouvernement pour aider à refinancer la formation des



Photo SIAMU

pompiers, leur équipement individuel, ainsi que la préparation de projets de collaboration entre les services d'incendie actuels, dans une optique de mise en œuvre ultérieure des zones de secours (ce qu'on appelle aujourd'hui les « pré-zones opérationnelles »).

La seconde raison est d'ordre politique. Les discussions politiques sur la Réforme de l'État évoquent depuis 2007 la régionalisation possible de la sécurité civile. Elle est d'ailleurs inscrite en bonne place dans le programme de la N-VA ! Du coup, le pouvoir fédéral rechigne à financer une réforme pour voir ensuite cette compétence lui échapper et les niveaux régionaux ne s'engageront pas sur quelque chose qu'ils n'ont pas négocié eux-mêmes...

Soulignons que l'engagement financier des communes est lui-même très variable. Ainsi, des communes rurales ont vu fleurir des zonings industriels modifiant significativement les risques de sinistres sans pour autant adapter leurs services de secours. Même si l'État s'est engagé à prendre 50 % de la charge financière, cela n'évitera pas aux communes qui ont très mal géré leur service incendie ou qui aujourd'hui



Photo SIAMU

le financent « très peu », de devoir payer davantage demain afin de se mettre en conformité. Si une Autorité, fédérale ou régionale, devait financer les nouvelles mesures, il favoriserait inmanquablement les communes qui n'ont pas investi dans leurs services de secours au détriment de celles qui l'ont fait ! Ce serait injuste !

Écran de fumée

Personne ne demande des miracles. Mais on peut légitimement se demander si les raisons évoquées pour ne pas appliquer la loi ne sont pas des écrans de fumée au regard des missions de première nécessité que les services incendie remplissent pour chacun de nous.

En effet, si l'on a bien trouvé l'argent indispensable à renflouer les banques, qui sont par ailleurs responsables de la crise où nous nous démenons, comment comprendre que l'austérité frappe les citoyens au cœur-même de ce qu'ils ont de plus précieux : la sécurité de leurs vies et de leurs biens. La population ne le comprendrait pas ; les sapeurs pompiers et la CGSP ne l'accepteront pas !

Rencontre avec Francis Janda

Francis Janda est le délégué principal des sapeurs pompiers de Charleroi et le président de la Commission technique wallonne « Pompiers » du secteur Admi.

Quelle est la situation actuelle dans les casernes ?

Aujourd'hui, nous sommes tous dans l'expectative. Tant de l'application concrète des nouvelles mesures inscrites dans la loi de 2007 que de la poursuite des discussions institutionnelles sur la régionalisation ou non des services de secours. Dans ce dernier cas, il faut s'assurer que l'on prenne enfin en compte la nécessité d'un financement correct qui nous permette de remplir nos missions de service public.

Cette attente ne fait qu'accroître le flou du cadre légal dans lequel nous travaillons.



Christophe Lekeux, sapeur pompier de Charleroi, Liliane Lemaux (secrétaire générale du secteur Admi de la CGSP) et Francis Janda

En particulier, il faut insister sur le fait qu'un des acquis de la réforme est de mettre fin à la situation paradoxale des « faux pompiers » (faux volontaires) qui est injuste.

Les pompiers volontaires ne peuvent être des « faux pompiers »

Des faux volontaires ?

La majorité des pompiers sont des volontaires. Ils ont un autre travail, soit dans le privé soit dans un service public. Ils peuvent être chômeurs aussi. Face aux difficultés de recrutement et à la volonté de réduire au maximum les frais liés aux prestations des hommes du feu, certaines communes engagent des APE (« Aide à la promotion de l'emploi », contrat subventionné) qui font fonction de pompier après avoir réussi leur formation. Dans certains cas, ces pompiers sont aussi utilisés comme ouvriers pour des tâches communales. Ainsi, le pouvoir communal arrange leur temps de travail selon son bon vouloir. Les disparités par rapport aux pompiers professionnels sont énormes tant en matière de rémunération, d'assurances, de primes, de pension, etc. que de formation et d'expérience. C'est non seulement dangereux, c'est tout à fait scandaleux ! ■



Photo SIAMU

La « bombe » du vieillissement : déminée

Nous sommes régulièrement face à un discours alarmiste mettant en doute la capacité de notre système de sécurité sociale à assurer, dans l'avenir, le paiement des pensions.

L'augmentation future du nombre de pensionnés paraît sûre. En revanche que ce système soit in finançable ou qu'il nous expose à une « *bombe démographique* », qui fera littéralement « *exploser les dépenses publiques liées au vieillissement* », comme le laissent entendre certains, paraît beaucoup moins sûr.

En juin dernier, le *Comité d'étude du vieillissement* (CEV) publiait son dixième rapport annuel consacré aux coûts budgétaires du vieillissement. Un volumineux rapport résumé dans un tableau inséré dans le communiqué de presse. (*Voir tableau ci-dessous*)

Le coût budgétaire du vieillissement à long terme selon le scénario de référence du CEV de juin 2011 en % du PIB

Composantes du coût budgétaire du vieillissement	2010	2030	2060	2010-2030	2010-2060
Pensions	9,7	13,3	14,0	3,5	4,3
Soins de santé	8,0	9,4	11,1	1,4	3,0
Autres dépenses sociales (allocations de chômage, d'incapacité de travail, de prépension et familiales,...)	7,5	6,4	5,8	-1,1	-1,7
Total :	25,3	29,1	30,9	3,9	5,6

La lecture sommaire de ce tableau pourrait laisser croire que très rapidement le « coût » du vieillissement passera de 25,3 % du PIB à 30,9 % soit une hausse significative de 5,6 %.

Deux critiques fondamentales peuvent être émises à l'encontre de la présentation du *Comité d'étude du vieillissement*.

Réalisée de la sorte, elle occulte le fait que cette augmentation de 5,6 % se réalise sur une longue, très longue, période de **50 ans**. Or, il est clair que cette projection sur plusieurs décennies en seulement trois colonnes est,

pour le moins, réducteur. Il est statique et ne prend pas en compte d'autres dynamiques.

Le Comité opte pour une présentation des chiffres en pourcentage du PIB sans rien nous dire du montant de ce PIB et surtout de son évolution. Cela rend totalement impossible le chiffrage du montant, en euros, du « coût » du vieillissement.

Il faut donc relativiser cette présentation.

En 2010, le coût du vieillissement représente 25,3 % du PIB. Soit à raison d'un PIB de 340 milliards d'euros, environ 86 milliards. Cela signifie aussi qu'il reste 254 milliards à redistribuer.

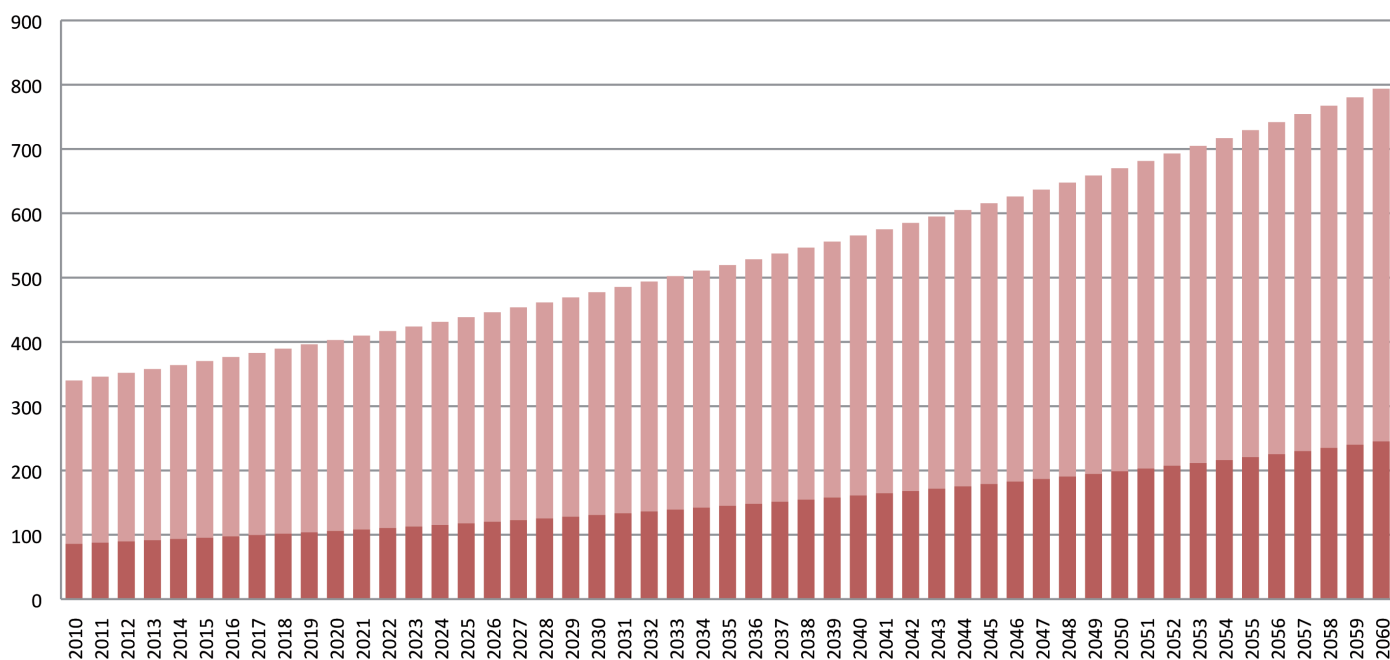
Quelle sera la situation en 2060 ? Le CEV nous apprend que 30,9 % du PIB devra être consacré aux dépenses liées au vieillissement. Cependant, le Comité ne s'est pas livré à une évaluation du PIB. Faisons-le à sa place. Si on opte pour un taux de croissance annuel du PIB de 1,71 %, ce qui est relativement pessimiste, le PIB, c'est-à-dire la richesse produite par les travailleurs, **doublera** sur un peu plus de 40 ans. On peut donc estimer qu'en 2060 le PIB sera d'environ **794 milliards** dont 245 seront consacrés au vieillissement. Cela laissera donc encore 549 milliards non consacrés au vieillissement.

**PENSER
ALTERNATIF
AGIR
COLLECTIF**



www.cgsp-wallonne.be

« Coût » du vieillissement et PIB



- En 2010, sur un PIB de 340 milliards d'euros, le «coût» du vieillissement est de 86 milliards. Il reste donc près de 254 milliards.
- En 2060, sur un PIB estimé à 764 milliards d'euros, le «coût» du vieillissement serait d'environ 245 milliards. Il resterait donc près de 550 milliards.

Une image valant mieux qu'une longue démonstration, le graphique ci-dessus illustre l'évolution du coût du vieillissement tout au long des 50 prochaines années et rapportée à l'évolution du PIB.

Dès lors, s'il y a bien une augmentation des dépenses liées au vieillissement, nous sommes loin de l'explosion annoncée. Bien au contraire, il s'agit d'une hausse **prévisible, graduelle et modérée** dont le financement ne représente un problème que dans un seul cas de figure que sont les exigences du capital et de la rentabilité financière.

La richesse produite (le PIB) est généralement redistribuée en salaire (travailleurs et prestations sociales) et en profits (investissement et rémunération des actionnaires). Or, on constate que depuis 30 ans la part des salaires dans le PIB a diminué de près de 10 % au profit quasi exclusif de la rémunération des actionnaires favorisant la spéculation financière.

Or, 10 % en moins pour les salaires, cela représente pour la seule année 2010 pas moins de 34 milliards. Cela repré-

sente des milliards perdus par la sécurité sociale au travers de notre salaire brut, des milliards perdus par l'état via les impôts que nous payons et autant de perdus pour la relance de l'économie au travers de notre consommation. Mais cela représente aussi des milliards gagnés (volés devrions-nous dire) par les spéculateurs et les financiers.

Depuis trente ans, l'extrême richesse de quelques-uns se construit en appauvrissant la grande majorité de la population. Cette situation montre aujourd'hui ses limites. Voilà pourquoi on ne sortira de la crise qu'en exigeant une autre redistribution des richesses via notamment une augmentation significative des salaires bruts, une fiscalité fortement progressive touchant l'ensemble des revenus, ...

C'est justement ce que veulent éviter ceux qui profitent de la situation. Bien au contraire, ils veulent encore accroître leurs privilèges en mettant la main sur nos mécanismes de solidarités que sont les services publics ou la sécurité sociale. ■

Gazelco en Congrès

Chers Camarades,

Comme tous les quatre ans, ainsi que les statuts de la CGSP le prévoient, notre secteur organise ses Congrès. Notre Congrès fédéral qui, entre autres, actualise nos instances se déroulera les 16 & 17 novembre 2011.

Dans le respect des statuts Gazelco et de son organisation démocratique, chaque niveau de notre structure organise successivement ses élections et ses propres Congrès.

C'est l'occasion de faire le point sur quatre années de travail syndical. De mener débats et réflexions sur notre action, d'actualiser nos nouveaux défis dans l'intérêt et la défense de l'ensemble des Travailleurs du secteur.

Nous ne manquerons pas dans une prochaine tribune de vous communiquer la composition de nos instances, nos résolutions actualisées et approuvées par notre Congrès fédéral.

Le secrétariat fédéral Gazelco



Gazelco-Distrigas ENI-Distrigas-Bruxelles

« Dynamiques et solidaires, plus qu'un slogan, c'est la quintessence de notre action pour nos affiliés »

Organisation et combats de la section

Notre priorité en tant que délégation syndicale et représentants des travailleurs... c'est l'information. Pour ce faire, nous nous sommes organisés pour faire parvenir à chaque affilié un « welcome pack » relatant l'historique de nos actions au sein de Distrigas et, depuis 2008, au sein d'ENI/Distrigas puisque nous avons été repris par le grand groupe italien représenté dans le monde entier.

Jadis, seule la CSC était représentée et majoritaire à Distrigas. Depuis 2004, Gazelco est également représenté et nous avons eu la fierté de gagner les dernières élections sociales alors que, rappelons-le la société compte plus de cadres que de statutaires (dont la majorité sont des NCT).

La raison en est simple, nous sommes à l'écoute de nos affiliés, nous les informons et nous les aidons de notre mieux.

Pourquoi rejoindre une section syndicale ?

Parce que nous sommes dans un monde en pleine mutation. Les restructurations sont rapides, nombreuses et souvent difficiles. Notre entreprise n'échappe pas à cette règle.

Des départs en masse, avec perte d'expériences et de compétences, le nombre de « maladies » en hausse voire les « burn-out » sont les signes concrets du malaise qui règne chez les travailleurs suite à ces restructurations rapprochées.

Notre rôle est donc de protéger, d'informer, de défendre nos affiliés

dans l'exercice de leur fonction. De les protéger également sur base des CCT et des législations existantes, résultant du combat de nos prédécesseurs dont nous essayons de suivre l'exemple et à qui nous devons beaucoup.

Un pouvoir d'écoute, une dynamique de terrain et une petite dose de psychologie appliquée sont notre credo au quotidien.

Les combats

Depuis peu (juin 2011), la déléguée Gazelco a obtenu le mandat de représentante du groupe ENI au Conseil d'entreprise européen, comité restreint. Depuis les dernières élections sociales, elle était déjà représentante de Distrigas au sein du CE européen d'ENI. Le premier représentant élu est français et le second représentant est belge, femme de surcroît, une première au sein du CE européen de l'ENI depuis son instauration. Ce comité restreint a pour but de reporter à la direction italienne, les problèmes que rencontrent les travailleurs. Une belle victoire pour Gazelco et une reconnaissance appréciée de la part de nos amis européens.

Il y a quelque temps, nous avons également gagné en conciliation notre combat contre le code éthique italien tel qu'« ON » voulait nous l'imposer. Celui-ci a été reconnu caduque, ne répondant pas à la législation belge mais établit sur base de la législation italienne avec un impact négatif sur la « sécurité d'emploi » des travailleurs.

Notre combat continue également avec des avancées positives pour les NCT, de plus en plus nombreuses. Là aussi le travail est long et laborieux.

Nous avons également dû faire face à la création d'une nouvelle entité technique d'exploitation « ETS Belgium ». Et de se battre également pour que ces derniers aient les garanties nécessaires de la direction pour conserver leurs statuts et les avantages de la CP 326.

Quant aux organes paritaires tels que le CE et le CPPT, c'est une lutte constante pour faire valoir les droits des travailleurs sur base de la législation en vigueur.

Bref : une vigilance de chaque instant et un dévouement au service de nos affiliés !



Linda Van Rossem : déléguée Gazelco, représentante des travailleurs en CE et CPPT et représentante Gazelco au Conseil Européen et Conseil Européen restreint du groupe ENI.

Olivier Regout : représentant des travailleurs en CPPT.

Gazelco-Marketing & Sales M & S – Wallonie/Bruxelles

« Un pour tous, tous pour un ! »

Organisation de la section

La délégation est composée de délégués de Flandres, Bruxelles et de Wallonie. Ce « métissage » est une réelle richesse et apporte fiabilité et force à notre section. Marketing & Sales compte beaucoup de jeunes travailleurs, certains ont déjà rejoint notre délégation malgré la pression du patron. Nous avons d'ailleurs un représentant jeune au CE et CPPT. Notre équipe met l'accent sur la communication avec les affiliés. Les informations du secteur, de M & S sont dispatchées rapidement soit par E-mail ou par contact direct sur le terrain. Nos « Infolash » sont très appréciés. Travaillant dans une société purement commerciale, nos relations avec la direction sont « un combat de tous les jours » pour pérenniser l'emploi et veiller au bien-être des travailleurs.

Pourquoi rejoindre notre organisation ?

Constamment attentif et à l'écoute des affiliés. En devenant délégué, nous avons mis de côté notre carrière pour nous consacrer à la défense des droits des travailleurs. Être délégué, cela exige beaucoup de temps et d'énergie pour parfois bien peu de résultats ou de moments de gratification mais cela nous permet de participer activement au maintien ou à l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise.

Une entreprise n'aurait aucun aspect social sans délégation syndicale et ça c'est important !

Ses combats

Marketing & Sales est composé de travailleurs venant de 27 sociétés différentes et donc avec 27 règlements de travail différents. C'était un vrai challenge de tout regrouper sous un seul et unique règlement de travail et cela sans perdre les avantages octroyés aux agents localement. Le travail en équipe fédérale de notre délégation Gazelco a été

précieux, nous avons pu répertorier les avantages existants dans les intercommunales, tant au Nord qu'au Sud du pays et à Bruxelles et nous avons veillé à la reconnaissance de tous ces avantages. Mieux encore et nous n'en sommes pas peu fiers nous avons réussi à ajouter des avantages pour tout le monde tel que l'octroi de 5 jours LOD/an. Cela concerne une absence d'un jour pour cause de maladie qui ne doit pas être justifiée par un certificat médical.

Dans la campagne bien-être, nous avons également obtenu la distribution gratuite de fruits aux travailleurs une fois par semaine. Et récemment, la direction a entendu nos revendications pour enfin respecter l'environnement et promouvoir le tri sélectif des déchets sur le lieu de travail. Mais déjà de nouveaux projets voient le jour et notre tâche ne fait que commencer.

Contacts



Sahin Ebru	Switching Namur	Délégué
Forbras Philippe	Switching Namur	Délégué
Pfister Nathalie	Switching Namur	Délégué
Lebacq Vanessa	Switching Namur	Délégué
Larmuseau Diana	Sales résid. Namur	Délégué
Gilbert Roger	Print shop Namur	Délégué
Tomassini Gaël	Print shop Namur	Délégué
Discart Patricia	Facturation Strépy	Délégué
Outlet Rudy	Facturation Strépy	Délégué
Lombardo Jérôme	Facturation Strépy	Délégué
De Wispelaere Corinne	Facturation Strépy	Délégué
Vermote Wout	Sales PA Bruxelles	Délégué
Tang Xiao Wei	Multi sites Bruxelles	Délégué
Roosens Frank	Dunning Bruxelles	Délégué

Gazelco-Ores Namur

ORES- Wallonie

« Ensemble pour défendre les valeurs des travailleurs, tous unis, nous pouvons changer les choses »

Organisation de la section

La zone Namur-Auvelais est très vaste – nous ne comptons pas moins de 7 sites (Namur, Loyers, Auvelais, Sambreville, Ciney, Gedinne et Neuville-Philippeville). Au vu de cela, notre moyen d'information de prédilection est l'outil informatique grâce auquel nous communiquons rapidement avec nos affiliés.

Cependant, dès que cela s'impose, nous n'hésitons pas à nous rendre sur les différents sites, que ce soit pour donner des précisions sur les CCT, faire l'accueil des nouveaux engagés ou, simplement, à la demande des affiliés.

Notre section compte deux représentants effectifs en conseil d'entreprise et 3 suppléants, ainsi qu'un représentant « jeunes travailleurs ».

En CPPT, nous sommes représentés par 5 élus effectifs, dont 1 élu « jeunes travailleurs » et 4 suppléants.

Notre zone comporte une majorité de nouveaux statuts, notamment sur les sites de Loyers et d'Auvelais. Nous comptons d'ailleurs plusieurs agents NCT au sein de notre délégation.

Pourquoi rejoindre notre organisation ?

Nous disposons d'une délégation importante, répartie sur plusieurs sites, ce qui nous permet plus de proximité et de disponibilités pour nos affiliés. Une présence régulière est le garant d'un dialogue constructif avec tous ceux qui sont à la recherche d'informations ou de conseils.

Ses combats

Le dernier de nos combats, qui a débuté à l'été 2010, a pour origine les actions menées par les agents gaziers de Namur et le personnel de Talexus à Auvelais. La position arbitraire de la

direction lors de ces deux conflits (certains agents repris en absence injustifiée et d'autres signalés en grève), nous a contraints à déposer un préavis de grève pour l'ensemble d'Ores. En effet, certains se sont vus pénalisés par la perte de jours de congés légaux, perte allant de 1 à 4 jours, ainsi que par une perte financière, tant sur la prime de fin d'année 2010, que sur le pécule de vacances 2011.

Après une entrevue entre M. Hugé et les représentants syndicaux, la direction est revenue sur ses positions et la régularisation a eu lieu en mai 2011.

Malgré tous nos efforts auprès de notre direction locale, il aura fallu

presqu'un an et la menace de paralysie de l'entièreté d'Ores pour appliquer un traitement équitable à tous les agents et, surtout, protéger notre droit de grève.

Contacts

Responsables :

- Claudine Wilmet, Présidente de la régionale de Namur, tél. : 0479 61 00 75
E-mail : claudine.wilmet@ores.net
- Marc Lambert, Président de l'Interores, tél. : 0477 35 50 15
E-mail : marc.lambert@ores.net



Membres

Wilmet Claudine	Back office travaux planifiés Namur	Présidente
Lambert Marc	Exploitation	Vice-président
Sellier Joachim	Études Sambreville	Trésorier
Labachi Dalila	Service juridique Namur	Membre
Doucy Daphné	Talexus Auvelais	Membre
Carpentier Christophe	Études Namur	Membre
Gilbert Jean-Marc	Exploitation Sambreville	Membre
Puissieux Benoît	Back office travaux planifiés Namur	Membre
Petit Laura	Back office travaux planifiés Namur	Membre
Zaroda Stéphanie	Back office compteurs à budgert Auvelais	Membre
Bouffoulx Benoît	Services généraux Namur	Membre
Challe Laurent	Back office travaux planifiés Namur	Membre
Want Gérard	Back office travaux planifiés Namur	Membre

Barèmes

Tableau comparatif établi à l'ancienneté maximale

forfait d'index ancien 136,60

index 1,1638

01/09/2011

BASE 2004

BAREME PARITAIRE		BAREME EFEGTRABEL		PERTE	TRAITEMENT ANNUEL €		PERTE ANNUELLE		
classe	€	Echelle	€	MENSUELLE	PARITAIRE	EFEGTRABEL	€	%	FB
1	5521,89	A	3707,68	-1814,21	85464,20	51610,91	33853,29	-39,61%	1.365.638
2	5188,51	A	3707,68	-1480,83	80439,07	51610,91	28828,16	-35,84%	1.162.925
3	4880,78	B	3352,03	-1528,75	75800,56	46660,26	29140,30	-38,44%	1.175.517
4	4598,70	B	3352,03	-1246,67	71548,68	46660,26	24888,42	-34,79%	1.003.996
5	4342,25	C	3069,06	-1273,19	67683,13	42721,32	24961,81	-36,88%	1.006.957
6	4137,10	C	3069,06	-1068,04	64590,85	42721,32	21869,53	-33,86%	882.215
7	3983,24	D	2836,23	-1147,01	62271,67	39480,32	22791,35	-36,60%	919.401
8	3855,01	E	2633,45	-1221,56	60338,82	36657,62	23681,20	-39,25%	955.297
9	3726,79	F	2464,40	-1262,39	58406,12	34304,45	24101,67	-41,27%	972.259
10	3598,57	G	2322,70	-1275,87	56473,42	32331,98	24141,44	-42,75%	973.863
11	3470,35	HB1 - HB2	2232,94	-1237,41	54540,72	31082,52	23458,20	-43,01%	946.301
12	3342,13	HB1 - HB2	2232,94	-1109,19	52608,03	31082,52	21525,51	-40,92%	868.337
13	3213,91	HA1 - HA2	2189,15	-1024,76	50675,33	30472,97	20202,36	-39,87%	814.961
14	3085,69	HA1 - HA2	2189,15	-896,54	48742,63	30472,97	18269,66	-37,48%	736.996

Tableau comparatif établi à l'ancienneté zéro

forfait d'index ancien 136,60

index 1,1638

01/09/2011

BASE 2004

BAREME PARITAIRE		BAREME EFEGTRABEL		PERTE	TRAITEMENT ANNUEL €		PERTE ANNUELLE		
classe	€	Echelle	€	MENSUELLE	PARITAIRE	EFEGTRABEL	€	%	FB
1	3460,85	A	2966,14	-494,71	54397,53	41288,67	13108,86	-24,10%	528.810
2	3255,07	A	2966,14	-288,93	51295,74	41288,67	10007,07	-19,51%	403.684
3	3065,11	B	2681,63	-383,48	48432,42	37328,29	11104,13	-22,93%	447.939
4	2890,98	B	2681,63	-209,35	45807,71	37328,29	8479,42	-18,51%	342.059
5	2732,68	C	2455,26	-277,42	43421,60	34177,22	9244,38	-21,29%	372.917
6	2606,04	C	2455,26	-150,78	41512,72	34177,22	7335,50	-17,67%	295.913
7	2511,07	D	2268,98	-242,09	40081,21	31584,2	8497,01	-21,20%	342.769
8	2431,92	E	2106,76	-325,16	38888,16	29326,1	9562,06	-24,59%	385.733
9	2352,77	F	1971,51	-381,26	37695,11	27443,42	10251,69	-27,20%	413.552
10	2273,62	G	1858,16	-415,46	36502,05	25865,59	10636,46	-29,14%	429.074
11	2194,47	HB1 - HB2	1786,35	-408,12	35309,00	24865,99	10443,01	-29,58%	421.270
12	2115,32	HB1 - HB2	1786,35	-328,97	34115,95	24865,99	9249,96	-27,11%	373.142
13	2036,17	HA1 - HA2	1751,32	-284,85	32922,90	24378,37	8544,53	-25,95%	344.685
14	1957,02	HA1 - HA2	1751,32	-205,70	31729,85	24378,37	7351,48	-23,17%	296.558

BARÈME EFEGTRABEL

EVOLUTION SALARIALE nouveaux engagés 01 - 01 - 2002

Anc.	14 - 13			12 - 11			10			9			8			7			6 - 5			4 - 3			2 - 1	
	HA1	HA2	HB1	HB2	G1	G2	F1	F2	E1	E2	D1	D2	C1	C2	B1	B2	A1	A2								
40	2189,15	2626,99	2232,94	2679,52	2322,70	2787,25	2464,40	2957,29	2633,45	3160,15	2836,23	3403,46	3069,06	3682,89	3352,03	4022,45	3707,68	4449,23								
39	2189,15	2626,99	2232,94	2679,52	2322,70	2787,25	2464,40	2957,29	2633,45	3160,15	2836,23	3403,46	3069,06	3682,89	3352,03	4022,45	3707,68	4449,23								
38	2189,15	2626,99	2232,94	2679,52	2322,70	2787,25	2464,40	2957,29	2633,45	3160,15	2836,23	3403,46	3069,06	3682,89	3352,03	4022,45	3707,68	4449,23								
37	2189,15	2626,99	2232,94	2679,52	2322,70	2787,25	2464,40	2957,29	2633,45	3160,15	2836,23	3403,46	3069,06	3682,89	3352,03	4022,45	3707,68	4449,23								
36	2189,15	2626,99	2232,94	2679,52	2322,70	2787,25	2464,40	2957,29	2633,45	3160,15	2836,23	3403,46	3069,06	3682,89	3352,03	4022,45	3707,68	4449,23								
35	2189,15	2626,99	2232,94	2678,85	2322,70	2786,59	2464,40	2956,59	2633,45	3159,43	2836,23	3402,68	3069,06	3682,04	3352,03	4021,53	3707,68	4448,21								
34	2189,15	2626,99	2232,94	2678,85	2322,70	2786,59	2464,40	2956,59	2633,45	3159,43	2836,23	3402,68	3069,06	3682,04	3352,03	4021,53	3707,68	4448,21								
33	2189,15	2600,39	2232,94	2652,51	2322,70	2759,00	2464,40	2927,32	2633,45	3128,15	2836,23	3368,99	3069,06	3645,58	3352,03	3981,71	3707,68	4404,17								
32	2189,15	2600,39	2232,94	2652,51	2322,70	2759,00	2464,40	2927,32	2633,45	3128,15	2836,23	3368,99	3069,06	3645,58	3352,03	3981,71	3707,68	4404,17								
31	2189,15	2574,64	2232,94	2626,16	2322,70	2731,68	2464,40	2898,34	2633,45	3097,18	2836,23	3335,63	3069,06	3609,49	3352,03	3942,29	3707,68	4360,56								
30	2189,15	2574,64	2232,94	2626,16	2322,70	2731,68	2464,40	2898,34	2633,45	3097,18	2836,23	3335,63	3069,06	3609,49	3352,03	3942,29	3707,68	4360,56								
29	2189,15	2549,15	2232,94	2600,25	2322,70	2704,63	2464,40	2869,64	2633,45	3066,51	2836,23	3302,60	3069,06	3573,75	3352,03	3903,26	3707,68	4317,39								
28	2189,15	2549,15	2232,94	2600,25	2322,70	2704,63	2464,40	2869,64	2633,45	3066,51	2836,23	3302,60	3069,06	3573,75	3352,03	3903,26	3707,68	4317,39								
27	2189,15	2523,91	2232,94	2574,35	2322,70	2677,85	2464,40	2841,23	2633,45	3036,15	2836,23	3269,90	3069,06	3538,37	3352,03	3864,61	3707,68	4274,64								
26	2189,15	2523,91	2232,94	2574,35	2322,70	2677,85	2464,40	2841,23	2633,45	3036,15	2836,23	3269,90	3069,06	3538,37	3352,03	3864,61	3707,68	4274,64								
25	2189,15	2498,92	2232,94	2548,90	2322,70	2651,34	2464,40	2813,10	2633,45	3006,09	2836,23	3237,52	3069,06	3503,34	3352,03	3826,35	3707,68	4232,32								
24	2189,15	2498,92	2232,94	2548,90	2322,70	2651,34	2464,40	2813,10	2633,45	3006,09	2836,23	3237,52	3069,06	3503,34	3352,03	3826,35	3707,68	4232,32								
23	2189,15	2474,18	2232,94	2523,66	2322,70	2625,09	2464,40	2785,25	2633,45	2976,33	2836,23	3205,47	3069,06	3468,65	3352,03	3788,47	3707,68	4190,42								
22	2189,15	2474,18	2232,94	2523,66	2322,70	2625,09	2464,40	2785,25	2633,45	2976,33	2836,23	3205,47	3069,06	3468,65	3352,03	3788,47	3707,68	4190,42								
21	2189,15	2449,68	2232,94	2498,66	2322,70	2599,10	2464,40	2757,67	2633,45	2946,86	2836,23	3173,73	3069,06	3434,31	3352,03	3750,96	3707,68	4148,93								
20	2189,15	2449,68	2232,94	2498,66	2322,70	2599,10	2464,40	2757,67	2633,45	2946,86	2836,23	3173,73	3069,06	3434,31	3352,03	3750,96	3707,68	4148,93								
19	2189,15	2401,65	2232,94	2449,75	2322,70	2548,14	2464,40	2703,60	2633,45	2889,08	2836,23	3111,50	3069,06	3366,97	3352,03	3677,41	3707,68	4067,58								
18	2189,15	2401,65	2232,94	2449,75	2322,70	2548,14	2464,40	2703,60	2633,45	2889,08	2836,23	3111,50	3069,06	3366,97	3352,03	3677,41	3707,68	4067,58								
17	2189,15	2354,56	2232,94	2401,75	2322,70	2498,18	2464,40	2650,59	2633,45	2832,43	2836,23	3050,49	3069,06	3300,95	3352,03	3605,30	3707,68	3987,82								
16	2178,62	2354,56	2222,18	2401,73	2311,54	2498,18	2452,50	2650,59	2620,78	2832,43	2822,59	3050,49	3054,30	3300,95	3335,91	3605,30	3689,82	3987,82								
15	2157,05	2308,39	2200,18	2354,63	2288,65	2449,20	2428,22	2598,62	2594,83	2776,89	2794,64	2990,68	3024,06	3236,23	3302,88	3534,61	3653,29	3909,63								
14	2135,69	2308,39	2178,40	2354,63	2265,99	2449,20	2404,18	2598,62	2569,14	2776,89	2766,97	2990,68	2994,12	3236,23	3270,18	3534,61	3617,12	3909,63								
13	2114,54	2263,13	2156,83	2308,46	2243,55	2401,18	2380,38	2547,67	2543,70	2722,44	2739,57	2932,04	2964,48	3172,77	3237,80	3465,30	3581,31	3832,97								
12	2093,60	2263,13	2135,48	2308,45	2221,34	2401,18	2356,81	2547,67	2518,51	2722,44	2712,45	2932,04	2935,13	3172,77	3205,74	3465,30	3545,85	3832,97								
11	2072,87	2218,75	2114,34	2263,19	2199,35	2354,10	2333,48	2497,72	2493,57	2669,06	2685,59	2874,55	2906,07	3110,56	3174,00	3397,35	3510,74	3757,81								
10	2052,35	2218,75	2093,41	2263,19	2177,57	2354,10	2310,38	2497,72	2468,88	2669,06	2659,00	2874,55	2877,30	3110,56	3142,57	3397,35	3475,98	3757,81								
9	2032,03	2154,13	2072,68	2197,25	2156,01	2285,53	2287,50	2424,97	2444,44	2591,32	2632,67	2790,83	2848,81	3019,96	3111,46	3298,40	3441,56	3648,36								
8	2011,91	2132,80	2052,16	2175,49	2134,66	2262,90	2264,85	2400,96	2420,24	2565,66	2606,60	2763,20	2820,60	2990,06	3080,65	3265,74	3407,49	3612,24								
7	1991,99	2070,68	2031,84	2112,10	2113,52	2196,99	2242,43	2331,03	2396,28	2490,93	2580,79	2682,72	2792,67	2902,97	3050,15	3170,62	3373,75	3507,03								
6	1972,27	2050,18	2011,72	2091,18	2092,59	2175,24	2220,23	2307,95	2372,55	2466,27	2555,24	2656,16	2765,02	2874,23	3019,95	3139,23	3340,35	3472,31								
5	1933,60	1990,47	1972,27	2030,25	2051,56	2111,88	2176,70	2240,73	2326,03	2394,44	2505,14	2578,80	2710,80	2790,51	2960,74	3047,80	3274,85	3371,17								
4	1895,69	1970,76	1933,60	2010,17	2011,33	2090,97	2134,02	2218,54	2280,42	2370,73	2456,02	2553,27	2657,65	2762,88	2902,69	3017,62	3210,64	3337,79								
3	1858,52	1894,96	1895,69	1932,85	1971,89	2010,55	2092,18	2133,21	2235,71	2279,55	2407,86	2455,07	2605,54	2656,62	2845,77	2901,56	3147,69	3209,41								
2	1822,08	1857,80	1858,52	1894,95	1933,23	1971,13	2051,16	2091,38	2191,87	2234,85	2360,65	2406,93	2554,45	2604,53	2789,97	2844,67	3085,97	3146,48								
1	1786,35	1786,35	1822,08	1822,08	1895,32	1895,32	2010,94	2010,94	2148,89	2148,89	2314,36	2314,36	2504,36	2504,36	2735,26	2735,26	3025,46	3025,46								
0	1751,32	1751,32	1786,35	1786,35	1858,16	1858,16	1971,51	1971,51	2106,76	2106,76	2268,98	2268,98	2455,26	2455,26	2681,63	2681,63	2966,14	2966,14								

x1: Norme garantie 1,1638(*) x2: Norme + possible tous les 2 ans

(*) correspondant au niveau de l'index quadrimestriel santé du mois de 1/09/2011 base 2004 CCT 2007

BARÈME PARITAIRE NATIONAL DES EMPLOYÉS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

applicable à partir du 1/09/2011
Coefficient multiplicateur d'indexation: 1,1638 (*)

MONTANTS AU COEFFICIENT CI - DESSOUS:
S.F. GAZELCO

-du forfait d'index ancien: 1356,33

ANCIENNETÉ 1 EURO = 40,3399 FEB

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32
	1,00	1,04	1,08	1,12	1,16	1,20	1,23	1,26	1,29	1,32	1,35	1,38	1,41	1,44	1,47	1,50	1,52	1,54	1,56	1,58	1,60	1,62
2,10	3324,25	3457,22	3590,19	3723,16	3856,13	3989,10	4088,83	4188,56	4288,29	4388,01	4487,74	4587,47	4687,20	4786,92	4886,65	4986,38	5052,86	5119,35	5185,83	5252,32	5318,80	5385,29
1,97	3118,47	3243,20	3367,94	3492,68	3617,42	3742,16	3835,71	3929,27	4022,82	4116,37	4209,93	4303,48	4397,04	4490,59	4584,14	4677,70	4740,07	4802,44	4864,81	4927,18	4989,55	5051,91
1,85	2928,51	3045,65	3162,79	3279,93	3397,07	3514,21	3602,07	3689,92	3777,78	3865,63	3953,49	4041,34	4129,20	4217,05	4304,91	4392,76	4451,33	4509,90	4568,47	4627,04	4685,61	4744,18
1,74	2754,38	2864,56	2974,73	3084,91	3195,08	3305,26	3387,89	3470,52	3553,15	3635,78	3718,41	3801,05	3883,68	3966,31	4048,94	4131,57	4186,66	4241,75	4296,83	4351,92	4407,01	4462,10
1,64	2596,08	2699,93	2803,77	2907,61	3011,46	3115,30	3193,18	3271,06	3348,95	3426,83	3504,71	3582,59	3660,48	3738,36	3816,24	3894,12	3946,05	3997,97	4049,89	4101,81	4153,73	4205,65
1,56	2469,44	2568,22	2667,00	2765,78	2864,56	2963,33	3037,42	3111,50	3185,58	3259,67	3333,75	3407,83	3481,92	3556,00	3630,08	3704,17	3753,56	3802,95	3852,33	3901,72	3951,11	4000,50
1,50	2374,47	2469,44	2564,42	2659,40	2754,38	2849,36	2920,59	2991,83	3063,06	3134,30	3205,53	3276,76	3348,00	3419,23	3490,47	3561,70	3609,19	3656,68	3704,17	3751,66	3799,15	3846,64
1,45	2295,32	2387,13	2478,94	2570,76	2662,57	2754,38	2823,24	2892,10	2960,96	3029,82	3098,68	3167,54	3236,40	3305,26	3374,12	3442,98	3488,88	3534,79	3580,70	3626,60	3672,51	3718,41
1,40	2216,17	2304,82	2393,46	2482,11	2570,76	2659,40	2725,89	2792,37	2858,86	2925,34	2991,83	3058,31	3124,80	3191,28	3257,77	3324,25	3368,58	3412,90	3457,22	3501,55	3545,87	3590,19
1,35	2137,02	2222,50	2307,98	2393,46	2478,94	2564,42	2628,53	2692,64	2756,76	2820,87	2884,98	2949,09	3013,20	3077,31	3141,42	3205,53	3248,27	3291,01	3333,75	3376,49	3419,23	3461,97
1,30	2057,87	2140,19	2222,50	2304,82	2387,13	2469,44	2531,18	2592,92	2654,65	2716,39	2778,13	2839,86	2901,60	2963,33	3025,07	3086,81	3127,96	3169,12	3210,28	3251,44	3292,59	3333,75
1,25	1978,72	2057,87	2137,02	2216,17	2295,32	2374,47	2433,83	2493,19	2552,55	2611,91	2671,27	2730,64	2790,00	2849,36	2908,72	2968,08	3007,66	3047,23	3086,81	3126,38	3165,95	3205,53
1,20	1899,57	1975,56	2051,54	2127,52	2203,50	2279,49	2336,47	2393,46	2450,45	2507,44	2564,42	2621,41	2678,40	2735,39	2792,37	2849,36	2887,35	2925,34	2963,33	3001,33	3039,32	3077,31
1,15	1820,42	1893,24	1966,06	2038,87	2111,69	2184,51	2239,12	2293,73	2348,35	2402,96	2457,57	2512,19	2566,80	2621,41	2676,02	2730,64	2767,04	2803,45	2839,86	2876,27	2912,68	2949,09
1,00	1582,98	1646,30	1709,62	1772,93	1836,25	1899,57	1947,06	1994,55	2042,04	2089,53	2137,02	2184,51	2232,00	2279,49	2326,98	2374,47	2406,13	2437,79	2469,44	2501,10	2532,76	2564,42

(*) Correspondant au niveau 1,1638 de l'index quadrimestriel santé
du mois de 1/09/2011 Basis - Base 2004 = 100

Ce qui ne peut plus durer

« *La gauche peut gagner : nous le pensons et le souhaitons.* » C'est le message principal des Gracques, une association lancée par des personnalités engagées à gauche en France. Le risque c'est qu'elle « *va gagner au pire moment : celui où certains États risquent de faire faillite, et nous contraindre tous à une rigueur que nous ne soupçonnons pas. Les gouvernants recevront leur mandat d'une société fracturée par la défiance, les inégalités et le corporatisme.* » Pour autant les auteurs du manifeste soulignent que « *C'est peut-être la dernière chance de la réforme avant la nuit du populisme. Mais c'est aussi une vraie chance ! Celle de dire, dès maintenant, ce qui ne peut plus durer. De ne promettre que ce que l'on peut tenir. L'effort sera rude pour chacun, mais la survie de notre modèle social est en jeu. Tellement rude que, cette fois-ci, les élites vont devoir donner l'exemple.* »



Les Gracques, Ce qui ne peut plus durer. Le Manifeste, Éd. Albin Michel, Paris, août 2011, 267 p., 19 €.

La société des égaux

Nous vivons aujourd'hui une véritable contre-révolution. Depuis les années 1980, les plus riches n'ont en effet cessé d'accroître leur part des revenus et des patrimoines, inversant la précédente tendance séculaire à la réduction des écarts de richesse. Les facteurs économiques et sociaux qui ont engendré cette situation sont bien connus. Mais la panne de l'idée d'égalité a aussi joué un rôle majeur en conduisant insidieusement à délégitimer l'impôt et les actions de redistribution. Du même coup, la dénonciation d'inégalités ressenties comme inacceptables voisine avec une forme de résignation et un sentiment d'impuissance. Il n'y a donc rien de plus urgent que de refonder l'idée d'égalité pour sortir des impasses du temps présent. L'ouvrage contribue à cette entreprise d'une double façon. En retraçant l'histoire des deux siècles de débats et de luttes sur le sujet, il apporte d'abord un éclairage inédit sur la situation actuelle. Il élabore ensuite une philosophie de l'égalité comme relation sociale qui permet d'aller au-delà des théories de la justice qui, de John Rawls à Amartya Sen, ont jusqu'à présent dominé la réflexion contemporaine. Il montre que la reconstruction d'une société fondée sur les principes de singularité, de réciprocité et de communalité est la condition d'une solidarité plus active.

Pierre Rosanvallon est professeur au Collège de France et le fondateur de La République des Idées. C'est un spécialiste du rôle de l'État et de la question de la justice sociale dans les sociétés contemporaines.

Pierre Rosanvallon, La société des égaux, Éd. Seuil, Paris, septembre 2011, 427 p., 22 €



TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • La Grèce licencie 20 000 fonctionnaires
/ In memoriam
/ Dans nos régionales
- 3 / Édito • Il est temps de changer d'Europe
- 4 / Dossier • Réforme des services d'incendie : le feu couve
- 7 / Analyse • La « bombe » du vieillissement : déminée

Infos GAZELCO

- 9 / Gazelco en Congrès
- 10 / Zoom – Section syndicale • ENI-Distrigas-Bruxelles • M & S – Wallonie/Bruxelles • ORES- Wallonie
- 13 / Tableaux • Barèmes
- 16 / À lire

www.gazelco.be

www.cgsp-wallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Francis Wégimont - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11